

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance extraordinaire du conseil tenue le 18 décembre 2023, 19 h, à la salle du conseil, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Yannick Plamondon  
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet  
le conseiller monsieur André Sabourin  
le conseiller monsieur Dominique Mahé  
la conseillère madame Helene Joseph

Formant quorum sous la présidence de Sébastien Couture, maire.

Le directeur général et greffier-trésorier, Pascal Brulotte, la responsable du greffe, Valérie Draws, le directeur des finances et trésorier adjoint, Steve Whalen et la responsable des communications, Sophie Ragot sont également présents.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Constatation de l'avis de convocation**
- 3. Période d'intervention des membres du conseil**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Finances**
  - 5.1 Présentation du budget 2024 et du programme triennal d'immobilisations 2024 à 2026
  - 5.2 Adoption du budget 2024
  - 5.3 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2024 à 2026
- 6. Période de questions**
- 7. Levée de la séance**

**Ouverture de la séance**

À 19 h 00, monsieur Sébastien Couture, maire, déclare l'ouverture de la séance.

**Constatation de l'avis de convocation**

Les membres du conseil constatent que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par les articles 153 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du greffier-  
trésorier

### **Période d'intervention des membres du conseil**

La conseillère du district numéro 1, madame Gaétane G. St-Laurent, souhaite un bon temps des fêtes à tous les citoyens et signifie le bon travail qui a été effectué par le Service des loisirs et le Service des travaux publics pour le Marché de Noël 2023 qui a été encore une fois cette année une réussite.

Rés. : 369-23

### **Adoption de l'ordre du jour**

Le conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Sébastien Cottinet. Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Le président, monsieur Sébastien Couture, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Yannick Plamondon  
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet  
le conseiller monsieur André Sabourin  
le conseiller monsieur Dominique Mahé  
la conseillère madame Helene Joseph

Ont voté contre :

En faveur :           6  
Contre :               0

Adoptée à l'unanimité.

### **Finances**

#### **Présentation du budget 2024 et du programme triennal d'immobilisations 2024 à 2026**

Le maire, monsieur Sébastien Couture, procède à la présentation du budget de l'année 2024 et du programme triennal d'immobilisations 2024 à 2026.

Il débute par le discours suivant : Nous voici à quelques jours de la période des fêtes. Pour votre Conseil et votre administration municipale, cette séance extraordinaire signifie surtout que nous sommes enfin, si on considère l'ampleur de la tâche qui nous y a menés, au terme de l'exercice de planification budgétaire qui nous permet de vous présenter et d'adopter le budget d'opérations 2024 et le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026.

La rigueur que requiert ces travaux implique l'engagement de l'ensemble du Conseil, mais aussi celui de notre directeur général et greffier-trésorier, monsieur Pascal Brulotte, de notre directeur des finances et trésorier adjoint, monsieur Steve Whalen et de l'ensemble de l'équipe de direction qui, à son tour, peut compter sur les équipes des différents services municipaux.

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du greffier-  
trésorier

Je profite donc de cette tribune pour les remercier de garder le cap en plaçant les citoyens au centre de leurs démarches de planification, tant en se souciant de l'impact de nos décisions sur leur compte de taxes, que de la qualité des services municipaux que nous leur offrons.

Vous n'êtes pas sans savoir que le contexte économique actuel impacte grandement l'ensemble des coûts qui affectent nos opérations. Vous en avez entendu parler dans les médias, mais vous l'avez probablement vous-mêmes éprouvé au moment de rencontrer vos propres obligations financières. Il était donc très important pour le Conseil municipal de mettre en place les conditions qui allaient nous permettre d'atténuer le plus possible les effets de l'inflation impressionnante que nous subissons.

Une des actions prises en amont de l'adoption du budget a été de renflouer certains fonds dont dispose la Municipalité afin de gérer de façon efficiente ses coûts d'opération. À titre d'exemple, prenons le fonds de roulement qui a été significativement augmenté afin que nous soyons en mesure d'éviter d'emprunter aux taux d'intérêt élevés offerts actuellement par les institutions financières.

Plus concrètement, cette année, nous vous présentons un budget d'opérations totalisant 19 450 937 \$, comparativement à 17 393 822 \$ lors du dernier exercice. Ceci représente une augmentation de 11,8 %, certes, mais se traduit, somme toute, par un pourcentage d'augmentation moindre sur le compte de taxes de nos citoyens. En effet, pour la résidence moyenne de Stoneham-et-Tewkesbury, ceci représente un montant annuel supplémentaire de 126,66 \$ pour une résidence n'ayant pas les services d'aqueduc et d'égouts et de 201,66 \$ pour une résidence ayant lesdits services. L'augmentation plus marquée pour les résidences avec service est directement attribuable aux investissements nécessaires sur le réseau d'aqueduc municipal.

De façon générale, l'augmentation importante des coûts des différents contrats octroyés dans le respect de nos politiques de gestions contractuelles (17% en moyenne), le contexte du renouvellement des conventions collectives de tous nos employés et les taux d'intérêt ayant augmentés significativement, sont responsables des principales augmentations de nos dépenses.

Du côté de nos revenus, nous continuons de croire que la diversification – pensons aux revenus générés par le mont Wright – est une avenue qu'il faut continuer à développer. L'ADN touristique de notre milieu doit aider davantage à l'apport de revenus municipaux et ainsi alléger le fardeau fiscal de nos citoyens. Nous sommes à un point tournant où le développement futur de notre territoire doit être aligné avec des investissements majeurs sur nos infrastructures actuelles existantes, certaines à pleine capacité et d'autres qui doivent voir le jour, n'ayant pas été introduites dans l'ordre des choses à travers le développement effréné des deux dernières décennies. Pensons aux égouts saturés, aux problèmes de circulation, au manque de sentiers multifonctionnels reliant nos quartiers, au manque d'espaces communautaires et j'en passe.

C'est donc dans une optique de gestion responsable et parce que nous refusons de « pelleter par en avant », sans équilibre, l'augmentation des coûts ou des infrastructures négligées aux générations futures, que nous adopterons aujourd'hui un budget qui implique un taux d'augmentation supérieur à ceux des dernières années, tout comme cette inflation que nous

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du greffier-  
trésorier

ne pouvons éviter.

En conclusion, c'est évidemment un budget difficile, mais qui ne sacrifie ni les services aux citoyens, ni les ambitions que nous avons pour le rattrapage de nos infrastructures et le développement de notre municipalité pour les décennies à venir. C'est en faisant face à nos responsabilités et à notre devoir face à nos citoyens que nous adoptons ce budget 2024.

Rés. : 370-23

#### **Adoption du budget 2024**

Considérant l'article 954 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur André Sabourin. Il est résolu que le budget de la Municipalité pour l'année 2024, au montant de 19 450 937 \$, soit adopté tel que présenté.

Le président, monsieur Sébastien Couture, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Yannick Plamondon  
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet  
le conseiller monsieur André Sabourin  
le conseiller monsieur Dominique Mahé  
la conseillère madame Helene Joseph

Ont voté contre :

En faveur :           6  
Contre :                0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 371-23

#### **Adoption du programme triennal d'immobilisations 2024 à 2026**

Considérant l'article 953.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Sébastien Cottinet. Il est résolu d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2024 à 2026 tel que présenté.

Le programme triennal d'immobilisations se résume comme suit :

2024	6 264 730 \$
2025	10 209 900 \$
2026	4 228 100 \$

Le président, monsieur Sébastien Couture, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Yannick Plamondon  
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet  
le conseiller monsieur André Sabourin  
le conseiller monsieur Dominique Mahé  
la conseillère madame Helene Joseph

(S)  
Initiales du maire

(S)  
Initiales du greffier-  
trésorier

Ont voté contre :

En faveur : 6  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

### **Période de questions**

La période de questions débute à 19 h 44. Le maire répond aux questions des personnes présentes. La période se termine à 19 h 45.

Rés. : 372-23

### **Levée de la séance**

À 19 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère madame Helene Joseph et résolu que la séance soit levée.

Le président, monsieur Sébastien Couture, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Yannick Plamondon  
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet  
le conseiller monsieur André Sabourin  
le conseiller monsieur Dominique Mahé  
la conseillère madame Helene Joseph

Ont voté contre :

En faveur : 6  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

(S)

---

Sébastien Couture, maire

Je, Sébastien Couture, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du greffier-  
trésorier

Selon l'article 161 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), « *Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.* » Le maire, lors des séances du conseil municipal, n'exerce pas son droit de vote lorsque les résolutions sont indiquées « *adoptées à l'unanimité* ».

(S)

---

Pascal Brulotte, directeur général et  
greffier-trésorier